

Mémento

Comment devenir une entreprise formatrice ???

1. Annoncez votre entreprise auprès du service de la formation professionnelle de votre canton.

Vous trouverez les adresses sous : www.sbbk.ch

2. Remplissez *la demande d'octroi de l'autorisation de former* et renvoyez-la.

3. Un inspecteur ou une inspectrice de l'autorité cantonale procédera à un contrôle (visite) de votre entreprise en vue de sa qualification en tant qu'entreprise formatrice.

4. Faites suivre à la personne responsable de la formation un *cours de maître d'apprentissage*.

5. Après l'obtention de l'autorisation de former, évaluez le nombre de places d'apprentissage de géomaticien/géomaticienne dans votre entreprise.

6. Fixez simultanément les priorités (mensuration officielle, géoinformatique, cartographie) de chaque place d'apprentissage.

7. Mettez les places d'apprentissage au concours (bourse des places d'apprentissage, liste des places d'apprentissage))

8. Invitez les personnes intéressées à des journées d'orientation.

9. Concluez un contrat de formation (contrat d'apprentissage) avec l'apprenti ou l'apprentie

10. Le service cantonal de la formation professionnelle vous informera dans quelle école professionnelle l'apprenti-e devra suivre des cours.

Le service cantonal de la formation professionnelle se tient à votre disposition pour les questions complémentaires.